

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2009 - NOS CONCLUSIONS

### La valse des adjoints

Un pas en avant, deux pas en arrière.

Après la démission de l'adjoint chargé du handicap, du conseiller municipal délégué au personnel non remplacé, c'est au tour de l'adjointe à la culture de laisser discrètement sa place.

Elle aussi non remplacée.

On peut s'interroger sur ces démissions à la chaîne et leur non remplacement.

Inutilité des postes? Volonté du Maire de tout centraliser, de tout maîtriser ?

### FESTIVAL BERLIOZ 2009 :La perspective d'un programme exceptionnel

Monsieur Messina, Directeur du Festival BERLIOZ, est venu présenter au conseil le programme 2009. Quelle chance pour la Côte St André d'avoir un professionnel de ce niveau à la passion communicative. Par contre, quel dommage pour la Ville de ne pas avoir d'adjoint à la culture. Le Maire n'a fait aucune annonce sur les actions envisagées par la Ville autour et pendant le festival, sinon de reprendre à son compte les tarifs réduits instaurés par AIDA, structure financièrement indépendante de la ville.

Est-ce la démission de l'adjoint à la culture qui justifie l'absence de projet culturel estival ?

Ce festival est une chance pour notre commune. Les élus de la majorité ne peuvent pas se contenter d'assister gratuitement aux concerts et cocktails.

### Ecole municipale de musique- LCE contre l'augmentation de 10% des tarifs

Et les hausses continuent !

Après s'être félicité et approprié les tarifs réduits du prochain festival, le maire fait voter une augmentation de 10% des tarifs de l'école de musique.

De plus, la majorité a souhaité aider les usagers adultes qui pratiquent comme loisirs l'apprentissage de la musique.

Ce sont des choix politiques électoralistes que nous ne partageons pas, donnant notre préférence à la jeunesse.

Pendant ce temps là, le problème de fond de l'école municipale de musique n'est pas réglé. Pour l'année 2008/2009, l'école accueille 194 élèves dont 106 cotois. Le coût restant à la charge de la commune s'élève à plus de 182 000 euros, dont 94% de frais de personnel.

Contrairement aux promesses de campagne, aucune réflexion n'a été menée sur l'ouverture de cette structure à d'autres partenaires. Qu'a fait pendant 14 mois l'ex adjointe à la culture en dehors de trois commissions qui vous ont coûté 11 000 euros !

Comme le disaient Mme Nicoud, M Masson, Laverdure et Vignon, dans le bulletin municipal de décembre 2005 : « *Apprendre la musique dans la cité de Berlioz devient un luxe !* »

Aujourd'hui c'est chose faite !

## Compte rendu des activités des élus de la Communauté de Communes : Le minimum syndical

Après notre interpellation lors du dernier conseil, et pour se conformer à la loi, quelques élus ont retracé leurs activités au sein des commissions communautaires. Mais le compte n'y est pas. Les dossiers « sensibles » (économie, social, aménagement du territoire, SCOT...) n'ont pas été abordés devant le conseil municipal. Là aussi, volonté de cacher des choses ? Fierté de ne pas avouer que l'art est plus difficile que la critique ?

## La Police municipale déménage.... discrètement

Nous avons interpellé le Maire sur l'absence de déclaration administrative lors du déplacement de la police municipale dans un local loué en plus de nos locaux communaux. La ville se doit de s'appliquer à elle-même les règles d'urbanisme qu'elle impose à ses administrés.

## Célébration des mariages : une nouvelle règle discriminatoire

Le maire peut dans quelques cas exceptionnels, donner une délégation temporaire à un membre du conseil municipal pour célébrer un mariage. Monsieur Laverdure avait ainsi pu célébrer lors du précédent mandat la cérémonie d'un couple d'amis.

Mais c'est un refus que viennent de recevoir des amis de Joel Gullon, dont l'un a travaillé à ses côtés pendant presque 20 ans. Interpellé lors du conseil municipal, le Maire a annoncé qu'il avait fixé cette règle car il estimait les élus majoritaires assez nombreux pour célébrer les mariages.

Etrange que cette règle n'ait pas été annoncée aux futurs époux lors de la constitution de leur dossier en Mairie. Règle peut être pas encore établie à ce moment là ?

Il est regrettable que la politique s'immisce dans ces moments particuliers, mais comme a conclu le conseiller municipal, Monsieur Aziz, « Monsieur Gullon, vous devrez attendre les prochaines élections pour pouvoir célébrer des mariages »

Cela a le mérite d'être clair !

Au fil des conseils, Monsieur Laverdure nous montre son vrai visage ; loin du personnage disponible, sympathique et ouvert de la campagne, nous découvrons un homme autoritaire, méprisant, avide de monopoliser tous les pouvoirs, quitte à s'affranchir des principes démocratiques de base.

Pour le groupe LCE - LA COTE ENSEMBLE, Joel Gullon.